

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

PRESENTS : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, M. TAUBATY, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, MM. DRUET, CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, M. MARTI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ

Mme VUILLEMIN pouvoir à Mme PINGAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MOLIN René

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, Mme la Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2021.

Il n'y a pas d'observations, le compte-rendu est adopté et on passe à l'ordre du jour.

- 1) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- 2) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- 3) Acquisition d'un terrain : ZAC de l'Ethole,
- 4) Acquisitions de terrains,
- 5) Décisions budgétaires modificatives,
- 6) Changement de nomenclature budgétaire et comptable,
- 7) Corrections sur exercices antérieurs – Sortie de subventions : budget assainissement,
- 8) Autorisation de signature de la convention de financement relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN 83 et la RD 53 sur le territoire d'Arbois,
- 9) Acquisition d'une œuvre d'art,
- 10) Demande de subvention : projet de rénovation de la maison Pasteur,
- 11) Création et suppression d'emploi : filière technique,
- 12) Recrutement d'un agent contractuel : poste de responsable des ateliers municipaux – référent voirie,
- 13) Communications.

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'elle a demandé aux médecins de venir présenter leur projet de maison de santé vers 20 h 30, le point 3 sera donc interverti avec le point 2 si les membres du Conseil Municipal en sont d'accord.

Mme DEPIERRE Valérie dit : « Notre territoire souffre d'un manque de présence médicale, notamment depuis le départ en retraite d'un médecin généraliste en juillet. Bien que la commune n'ait aucune compétence en la matière, nous avons fait le nécessaire pour accompagner au mieux le projet de maison de santé porté par les professionnels. Aujourd'hui les maisons de santé pluridisciplinaire sont les structures les mieux adaptées pour attirer les médecins car elles répondent à leurs attentes en termes de qualité d'exercice et qualité de vie. Les maisons de santé ne peuvent voir le jour que si elles sont portées par les soignants. Aujourd'hui sans les professionnels de santé porteurs et investis dans le projet, il est plus difficile d'en créer. Nous n'avons ni la maîtrise, ni la possibilité de choisir le type de professionnel. Aujourd'hui un médecin s'installe où il veut. C'est en proposant ce genre de structure avec une coordination médicale qu'il est plus facile d'attirer des nouveaux médecins. »

Mme DEPIERRE Valérie ajoute qu'à l'ordre du jour, deux gros projets importants pour la ville vont voir le jour.

Le projet du Giratoire est une bonne nouvelle pour la commune. Il nous permettra d'enfin de projeter la commune dans des futurs aménagements urbains qui amèneront à améliorer la circulation en ville, adapter les rues à l'équilibre entre les vélos, les piétons et les voitures. Un plan pluriannuel pourra enfin commencer à se dessiner.

Le projet de l'académie des sciences, propriétaire de la Maison Pasteur, est ambitieux et permettra à la ville de rayonner davantage. C'est une chance pour la commune qui doit participer à sauvegarder ce patrimoine cher aux Arboisiens.

La décision modificative présentée par Mr Gilles Poulet, qui n'a fait l'objet d'aucun débat lors des commissions finances et travaux, permettra de présenter les investissements de fin d'année et le démarrage des travaux du stade dont le premier coup de pelle devrait avoir lieu le 22 Novembre 2021.

Mme DEPIERERE Valérie aimerait également apporter des précisions suite à l'article paru dans le journal au sujet de la caserne des pompiers. Tout d'abord, elle regrette que ses propos n'aient pas été cités avec son nom dans l'article puisqu'elle a été interviewée assez longuement sur le sujet.

Après concertation avec le Département, il a été acté qu'il était important que le projet corresponde au mieux aux souhaits des Bâtiments de France notamment pour des raisons de légalité du permis de construire mais également par respect envers les administrés qui eux se doivent de respecter les prescriptions de l'ABF. Elle déplore que la concertation n'ait pas été faite bien avant avec l'ABF, car quelle que soit la municipalité en place, elle aurait été confrontée aux mêmes problèmes.

M. MOLIN René ajoute que la photo d'illustration de l'article de presse ne correspond pas au futur emplacement de la caserne.

*_*_*

1 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Intervention de M. LAVISSE, titulaire du contrat d'assistance conseil pour le suivi du contrat de DSP assainissement.

Fiche de synthèse RPQS Assainissement Collectif 2020

Le service d'assainissement

- La commune d'ARBOIS assure la compétence d'assainissement collectif « collecte et traitement des eaux usées »

La délégation

Le service d'assainissement collectif est délégué à la Société SUEZ Lyonnaise des Eaux par un contrat d'affermage ayant pris effet le 1er mai 2013 et venant à échéance le 30/04/2025, qui répartit les responsabilités de la manière suivante :

- SUEZ : gestion et permanence du service, entretien et bon fonctionnement des ouvrages
- La commune : propriétaire des ouvrages et chargée du renouvellement des canalisations et du génie civil.

Les abonnés

- 1 851 abonnés au 31/12/2020 (+ 11 abonnés par rapport au 31/12/2019, soit + 0,6 %)

Le réseau d'eaux usées

- Volumes assujettis (Arbois) en 2020 : 224 332 m³ (- 5,6 % par rapport à 2019)
- 35,93 km de canalisations eaux usées (y compris réseau unitaire et refoulements) et 23,17 km de réseau pluvial
- 12 postes de relèvement eaux usées
- 988 regards visitables

Le traitement des eaux usées

- 1 station d'épuration par boues activées (capacité : 20 000 EQH) avec déshydratation mécanique des boues et chaulage.

Le prix

- Le prix du service est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une part variable proportionnelle aux m³ consommés
- Au 1/01/2021, la facture 120 m³ s'élève à 270,28 € TTC contre 268,69 € TTC au 01/01/2020 (soit + 0,59 %).
- Tarif moyen du m³ pour la facture 120 m³ = 2,252 € TTC/m³

Suite à la présentation des chiffres relatifs aux travaux, M. MOLIN René demande si les 61 630 € d'étude bassin versant SDA communes extérieures correspondent à l'étude engagée en 2019 avec Poligny et Tourmont et s'il s'agit bien de la part d'Arbois.

Mme BOUDRY Jeanne répond qu'il s'agit bien de cela. L'étude a pris fin cet été et les subventions vont être soldées.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute qu'un travail important a été réalisé avec 5 grosses entreprises vigneronnes. Suite aux vendanges exceptionnelles de 2018, la STEP n'avait pas été en capacité de traiter tous les effluents et une

pollution de la rivière avait eu lieu. Les bassins de rétention installés chez 5 vignerons n'avaient pas fonctionné. La Commune a été mise en demeure de remédier à cela.

En 2020, des travaux ont été mis en œuvre avec les 5 vignerons afin que leur bassin de rétention fonctionne. Désormais ces bassins de stockage ont été remis en état et sont pilotés par la STEP qui ouvre les vannes quand elle est en mesure de traiter les effluents.

D'autres vignerons vont être approchés sur le sujet.

Mme DEPIERRE Valérie indique que le projet de schéma directeur sera présenté au prochain Conseil Municipal pour approbation et mise à l'enquête publique.

Beaucoup de travaux sont à réaliser, le budget de l'assainissement est un budget autonome qui doit s'autofinancer. Plus de 1.5 millions d'Euros seront nécessaires pour réaliser les travaux prévus, le prix de l'eau va devoir évoluer. Il sera proposé une augmentation de la surtaxe assainissement au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

3 – ACQUISITION D'UN TERRAIN : ZAC DE L'ETHOLE

Mme DEPIERRE Valérie indique que les élus ont souhaité accompagner les médecins dans leur projet selon les possibilités de la Commune notamment en termes de réglementation.

Il y a un vrai déficit de médecins surtout en zone rurale. Selon l'ARS, seuls 5 % des jeunes médecins font le choix de s'installer en libéral dans ces zones.

Le projet de maison médicale est en gestation depuis environ 2 ans, les porteurs de projet ont finalisé leur projet, Mme DEPIERRE Valérie leur a demandé de venir le présenter aux membres du Conseil Municipal qui auront ensuite à se prononcer afin d'accompagner ce projet par la réalisation d'un parking public qui servira à la maison de santé mais également à d'autres stationnements notamment le week-end.

Mme REGALDI Sylvie ajoute que plusieurs rencontres ont eu lieu entre les professionnels de santé, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, la coordinatrice de l'ARS pour accompagner au mieux ce projet. Il est apparu qu'il existait un vrai besoin sur le territoire mais que cela ne relevait pas de la compétence de la Commune. Le choix a été fait d'aider au mieux des possibilités de la Commune les professionnels de santé. Une recherche de terrain a été faite en lien avec la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Les élus ont pris acte de demandes de financement public ; le Trésorier et les services de la Préfecture ont été consultés afin d'évoquer les possibilités existantes.

Les professionnels de santé ont été mis en relation avec Batifranc pour l'étude d'un scénario sous forme de crédit-bail mais ce choix n'a pas été retenu par les professionnels de santé.

La seule possibilité d'action de la Commune, en soutien au projet, était la réalisation d'un parking public de proximité et d'en assurer l'entretien.

Mme DEPIERRE Valérie suspend la séance du Conseil afin de permettre aux professionnels de santé d'exposer leur projet.

La séance reprend.

Dans le cadre de la réalisation d'un projet privé de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la Commune d'Arbois, ZAC de l'Ethole, il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner la création de cette maison par la réalisation d'un parking public qui servira à la maison de santé mais également à d'autres stationnements notamment le week-end.

Pour cela, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura devrait accepter de vendre à la Commune d'Arbois l'emprise nécessaire au parking, à savoir 1 231m² à l'Euro symbolique sous réserve du Conseil Communautaire du 09 novembre 2021.

Lors du prochain Conseil Municipal, le plan de financement du parking sera proposé, il s'agira d'un parking perméable dans les normes du développement durable.

Mme PINGAT Martine demande au nom de Mme VUILLEMIN Martine pourquoi ce n'est pas la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura qui réalise le parking.

Mme DEPIERRE Valérie propose à Mme PINGAT Martine de reposer la question au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'acquisition du terrain à la ZAC de l'Ethole pour l'Euro symbolique et s'engage à réaliser un parking public à destination de la maison de santé mais également ouvert à d'autres stationnements.

2 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Mme BOUDRY Jeanne présente le rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

4 - ACQUISITIONS DE TERRAINS

Point ajourné.

5 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

M. POULET Gilles présente les Décisions Budgétaires Modificatives.

*** BUDGET VILLE**

La Décision Budgétaire Modificative de la Ville concerne essentiellement des acquisitions de matériels nouveaux, notamment des véhicules proposés lors de la dernière commission finances et travaux et l'ajustement des crédits pour le financement des complexes sportifs. En recettes, sont inscrites les subventions notifiées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art - 21578 - ATE - Acquisition matériel	3 000,00 €
Art - 21578 - EV - Acquisition matériel	2 000,00 €
Art - 2182 - EV - Acquisition tondeuse autoportée	66 000,00 €
Art - 2182 - VOI - Acquisition balayeuse	132 000,00 €
Art - 2182 - VOI - EV - Acquisition camion avec benne	36 000,00 €
Art - 2183- ATE - Acquisition matériel informatique et téléphonie	4 000,00 €
Total Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	243 000,00 €

Art - 2183 - 2107 - HDV - Acquisition matériel informatique	4 000,00 €
Total Opération 2107 : Rénovation Hôtel de Ville	4 000,00 €

Art - 21538- 2110 - ENV - Aménagements urbains	- 91 500,00 €
Total Opération 2110 : Aménagement espaces urbains	- 91 500,00 €

Art - 2151- 2134 - VOI - Travaux de voirie	15 000,00 €
Total Opération 2134 : Voirie communale	15 000,00 €

Art - 2135- 2135 - STA - Travaux stade principal	270 000,00 €
Art - 2135- 2135 - ETH - Travaux stade de l'Ethole	80 000,00 €
Total Opération 2135 : Réhabilitation complexes sportifs	350 000,00 €

Totaux dépenses d'Investissement : **520 500,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art - 1323 - VOI - Subvention Département DST travaux Arcades	4 300,00 €
---	------------

Art - 1322 – STA - Subvention Région terrain stabilisé	150 000,00 €
Art - 1323 – STA - Subvention Département DST terrain stabilisé	150 000,00 €
Art - 1341 – VOI - Subvention Etat DETR rue des Bodines	- 4 600,00 €
Art - 1341 – STA - Subvention Etat DETR terrain stabilisé	191 300,00 €
Art - 1388 – STA - Subvention FAFA terrain stabilisé	29 500,00 €
Total Chapitre 13 : Subventions d'Investissement	520 500,00 €

Totaux recettes d'Investissement : **520 500,00 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette Décision Budgétaire Modificative.

*** BUDGET PISCINE**

La Décision Budgétaire Modificative proposée pour la piscine comprend la diminution des crédits de personnel (piscine fermée) et l'ouverture de crédits pour les remboursements des cartes annuelles.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art – 61331 - CPI - Rémunération principale	- 5 000,00 €
Total Chapitre 12 : Charges de personnel	- 5 000,00 €

Art - 6718 - PIS - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000,00 €
Total Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	5 000,00 €

Totaux dépenses de Fonctionnement : **0,00 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette Décision Budgétaire Modificative.

*** BUDGET CAMPING**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art - O20 - CAM - Dépenses imprévues d'investissement	- 500 €
Total Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement	- 500 €

Art - 2138 - op 3101 - CAM - Travaux de bâtiment	500 €
Total Opération 3101 : restructuration camping	500 €

Totaux dépenses d'Investissement : **- €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette Décision Budgétaire Modificative.

6 - CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de Collectivités Territoriales (Régions, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Communes). Il reprend les éléments communs aux cadres Communal, Départemental et Régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Le référentiel M57 étend à toutes les Collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : le cas échéant, possibilité de vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- en matière d'approbation des comptes, la M57 permet d'envisager le vote d'un compte financier unique se substituant au compte administratif de la Collectivité et au compte de gestion du comptable public.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon l'actuelle instruction comptable M14 soit pour la Commune son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de Collectivités Locales est envisagée au 1er janvier 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le passage à la nomenclature M57 des budgets de la commune, de la piscine, de la forêt et du camping actuellement gérés en M14 à compter du budget primitif 2022.

7 - CORRECTIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS - SORTIE DE SUBVENTIONS : BUDGET ASSAINISSEMENT

Un audit conjoint de l'actif mené par le service financier de la Ville et le Comptable Public a montré que, lors de sorties d'actif datant probablement de plusieurs années (au moins 15 ans), les subventions correspondantes n'ont pas fait l'objet d'une sortie concomitante.

Pour corriger ces anomalies, il est nécessaire de demander au Comptable Public de passer les écritures suivantes :

- débit 1068/crédit 13913 pour 16 554,01 €
- débit 1068/crédit 13918 pour 14 226,84 €

Ces corrections sur exercices antérieurs restent neutres sur le résultat de l'exercice, il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires par prélèvement sur le compte 1068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Comptable Public à effectuer ces prélèvements sur le compte 1068 du budget de l'assainissement.

8 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LA RN 83 ET LA RD 53 SUR LE TERRITOIRE D'ARBOIS

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mme la Maire à signer la convention à intervenir entre le Département du Jura et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN 83 et la RD 53 sur le territoire de la Commune d'Arbois.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1 900 000 € H.T. avec une participation de 50 % du Département du Jura et de 50 % de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, soit 950 000 € chacun.

La répartition financière entre la Commune d'Arbois et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura fera l'objet d'une autre convention.

M. MOLIN René indique que ce point est passé en séance publique aujourd'hui au Conseil Départemental. Des sondages vont être réalisés sur des terrains privés afin de connaître la nature du sol.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la convention.

9 - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART

M. LECOQ Yves indique qu'indépendamment du résultat du financement participatif via la plateforme Kisskissbankbank, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur l'acquisition du Pélican de Dominique CHANTELOUBE au prix de 12 000 €.

A ce jour, 1 500 € ont été collectés sur la plateforme, la collecte a été prolongée au 03 janvier 2022.

M. MOLIN René pense qu'il aurait été beaucoup plus bénéfique de faire sans la plateforme avec de la publicité locale. Les administrés n'adhèrent pas à ce genre de plateforme.

Mme DEPIERRE Valérie répond que la plateforme appartient au groupe La Poste. La communication a été retravaillée, France 3 a fait un reportage sur le sujet. Pour les services de la Commune il est plus facile de travailler avec la plateforme.

M. LECOQ Yves ajoute qu'il n'était pas possible de passer par la Fondation du Patrimoine.

Mme PINGAT Martine demande au nom de Mme VUILLEMIN Martine s'il s'agit d'une commande de la Commune à M. CHANTELOUBE. Elle ajoute que, sans remettre en question la beauté de l'œuvre, cela apparaît tout de même comme une vente forcée. M. CHANTELOUBE avait procédé de la même manière il y a quelques années avec un tableau. Elle demande qui a fixé le prix de 12 000 €.

Mme DEPIERRE Valérie répond que la Commune aurait très bien pu refuser cet achat mais que suite à l'exposition de l'œuvre au Biou 2020, les élus ont eu les retours de nombreux administrés qui pensaient que la Commune devait en faire l'acquisition. Il s'agit de l'emblème de la Commune et l'œuvre est belle.

M. LECOQ Yves ajoute qu'il a bien été rappelé à M. CHANTELOUBE que sa démarche n'était pas la bonne.

C'est M. CHANTELOUBE qui a fixé le prix. M. LECOQ Yves a pris des renseignements auprès des Rousses à qui M. CHANTELOUBE a vendu un grand tétra et le prix est équivalent.

A la majorité des suffrages exprimés, une voix contre (Mme PINGAT vote contre au nom de Mme VUILLEMIN), le Conseil Municipal décide de l'acquisition du Pélican de M. CHANTELOUBE au prix de 12 000 €.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION : PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON PASTEUR

Dans le cadre de la rénovation de la Maison Pasteur, l'Académie des Sciences sollicite une subvention de 50 000 € auprès de la Commune d'Arbois.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que le projet est porté par l'Académie des Sciences qui est propriétaire de la Maison Pasteur et que la Commune doit participer à la sauvegarde de ce patrimoine qui participe au développement de l'attractivité de la Commune.

L'Académie des Sciences va acquérir la maison Horbach où seront faites l'accessibilité et l'entrée de la maison Pasteur ainsi que des salles d'activités. Les travaux seront réalisés en deux temps avec un arrêt pendant les festivités liées au bicentenaire.

L'Académie a sollicité une subvention de 50 000 € mais le Département du Jura ayant annoncé qu'il abonderait à hauteur de ce qu'aura donné le bloc communal, Mme DEPIERRE Valérie propose au Conseil Municipal d'apporter une subvention de 75 000 €, elle proposera la même chose au Conseil Communautaire du 09 novembre 2021.

Un travail a été mené avec la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura afin que ce projet entre dans le cadre de Leader, notamment sur la partie des travaux qui concernent la maison Horbach. Une aide de 80 % pourrait être obtenue en fonction des dossiers restés en attente sur la fin du programme Leader.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 75 000 € à l'Académie des Sciences pour les travaux qui seront réalisés dans la maison Horbach en lien avec le projet de rénovation de la Maison Pasteur.

Cette subvention sera versée en deux fois : 50 000 € en 2022 et 25 000 € en 2023.

M. MOLIN René ajoute qu'il s'agit d'une bonne chose avec un signe donné au Département. Il espère que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura fera de même. Il souhaite que soit précisé que cela ne supprime pas la subvention de 20 000 € de la Ville à l'EPCC.

Mme DEPIERRE Valérie dit que la Commune ne pourra pas aller au-delà dans son aide, sachant qu'elle devra assumer les aménagements urbains à réaliser autour du projet.

M. MOLIN René répond que le Département pourra aussi aider pour ces aménagements.

11 – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI : FILIERE TECHNIQUE

Le dossier concernant les lignes directrices de gestion de la Ville d'Arbois a été validé (avis favorable des représentants des élus et du personnel) par les membres du Comité Technique du Centre de Gestion du Jura le mardi 29 juin 2021.

Il est proposé, au vu de ces lignes directrices, de procéder à l'avancement de grade de deux agents du service technique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer et de supprimer les emplois correspondants à compter du 15 novembre 2021 :

- création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs au 15 novembre 2021.

VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS			
EMPLOIS PERMANENTS AU 15 novembre 2021			
GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>		10	
Attaché principal	A	1	TC
Attaché	A	2	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	30 h
Adjoint administratif	C	1	TC
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>		22	
Technicien principal 1ère classe	B	2	TC
Technicien	B	1	TC
Adjoint technique	C	4	TC
Adjoint technique	C	2	10 h et 4 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	7	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	TC
Agent de maîtrise	C	4	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
<i>FILIERE CULTURELLE</i>		3	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	19.5 h
Adjoint du patrimoine	C	1	17.5 h
<i>FILIERE POLICE</i>		2	
Chef de service de police municipale	B	1	TC
Gardien brigadier	C	1	TC
TOTAL		37	

12 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL : POSTE DE RESPONSABLE DES ATELIERS MUNICIPAUX – REFERENT VOIRIE

Suite à la vacance du poste du responsable des ateliers municipaux, il est nécessaire de le remplacer. Une procédure de recrutement a été mise en place : appel et réception des candidatures, entretiens avec tous les candidats.

Le recrutement d'un fonctionnaire s'étant avéré infructueux, il a été décidé de recruter un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, titulaire du grade de technicien territorial pour une durée de 3 ans à compter du 15 novembre 2021.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 563 indice majoré 477 pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2021.

M. MOLIN René demande s'il s'agit bien de l'agent qui était parti qui revient.

Mme DEPIERRE Valérie répond que oui, mais que la première fois, en l'absence de directeur des services techniques, les responsabilités partagées par les deux chefs, voirie et espaces verts, étaient trop lourdes à porter pour un nouvel agent dont les compétences sont plutôt techniques qu'administratives.

Avec l'arrivée d'une directrice des services techniques qui assument aujourd'hui principalement le management et la direction totale, technique, administrative et organisationnelle du service, cet agent qui a les compétences techniques adaptées au poste pourra exercer dans de meilleures conditions. Il sera référent de la voirie, du suivi des chantiers et des travaux d'assainissement, ce qui correspond tout à fait à ses compétences.

13 – COMMUNICATIONS

*** Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal à Mme la Maire**

- Requalification place St Just – Rénovation du parvis de l'église : travaux attribués à l'entreprise SJE – 301 route de Chilly – BP 9 – 39570 MESSIA SUR SORNE pour un montant de 24 268,80 € T.T.C.

- Mission de Maitrise d'œuvre/Aménagement du parking et du parvis de l'église St Just : mission attribuée au bureau d'études CIRUS BFC, 10 route de St Julien, 21490 BROGNON pour un montant de 28 224,00 € T.T.C.

- Travaux assainissement quartier du Chardonnay – Partie 1 : travaux attribués à l'entreprise MONTHOLIER TP – 39 800 MONTHOLIER pour un montant de 229 617,00 € H.T.

- Acceptation d'un don – Don de l'artiste Fanny Gagliardini : un fusain sur papier, représentant un paysage à la manière de Pointelin.

Dimensions : 8.5 x 44.2 cm sans cadre, 27.5 x 63.5 cm avec cadre.

Signé et daté en bas à droite : « FG 2003 »

Dédicace au crayon au revers.

- Travaux d'aménagement d'un auditorium – Attribution des lots :

* lot 01 - menuiseries extérieurs métalliques – à l'entreprise VERDET CONSTRUCTION – 2 rue des Aubépines – 25 000 BESANCON pour un montant de 99 120 € T.T.C.

* lot 04 – mobilier – à l'entreprise BRUNNER SA – ZA – 16 rue du Ried – 67720 WEYERSHEIM pour un montant de 31 140 € T.T.C.

- Travaux de création d'un terrain synthétique niveau 6 et éclairage – Attribution des lots :

* lot 01 - Terrassement, revêtements, terrain de sport, clôtures et VRD à l'entreprise IDVERDE/Agence Belfort Montbéliard (variante obligatoire gazon tissé) pour un montant de 949 508,14 € H.T. soit 1 139 409,77 € T.T.C.

* lot 02 - Eclairage à l'entreprise SPIE CITYNETWORK/Agence Besançon pour un montant de 85 087,00 € H.T. soit 102 104,40 € T.T.C.

- Travaux de requalification de la Place St Just : travaux de confortement et de réfection du mur de soutènement de l'esplanade St Just à l'entreprise PATEU ROBERT pour un montant de 68 567,75 € H.T. soit 82 281,30 € T.T.C.

Mme BOUDRY Jeanne informe le Conseil que le délégataire assainissement SUEZ propose, lundi 15 novembre 2021 en soirée, une présentation sur la méthanisation qui pourrait être une réponse aux problèmes d'épandage des boues. La question du compostage sera également abordée. Tous les élus intéressés sont les bienvenus.

La séance est levée à 22 h 40.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

PRESENTS : Mmes DEPIERRE Maire, REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoints, M. TAUBATY, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, MM. DRUET, CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, M. MARTI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ

Mme VUILLEMIN pouvoir à Mme PINGAT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MOLIN René

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, Mme la Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 04 octobre 2021.

Il n'y a pas d'observations, le compte-rendu est adopté et on passe à l'ordre du jour.

- 1) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- 2) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- 3) Acquisition d'un terrain : ZAC de l'Ethole,
- 4) Acquisitions de terrains,
- 5) Décisions budgétaires modificatives,
- 6) Changement de nomenclature budgétaire et comptable,
- 7) Corrections sur exercices antérieurs – Sortie de subventions : budget assainissement,
- 8) Autorisation de signature de la convention de financement relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN 83 et la RD 53 sur le territoire d'Arbois,
- 9) Acquisition d'une œuvre d'art,
- 10) Demande de subvention : projet de rénovation de la maison Pasteur,
- 11) Création et suppression d'emploi : filière technique,
- 12) Recrutement d'un agent contractuel : poste de responsable des ateliers municipaux – référent voirie,
- 13) Communications.

Mme DEPIERRE Valérie indique qu'elle a demandé aux médecins de venir présenter leur projet de maison de santé vers 20 h 30, le point 3 sera donc interverti avec le point 2 si les membres du Conseil Municipal en sont d'accord.

Mme DEPIERRE Valérie dit : « Notre territoire souffre d'un manque de présence médicale, notamment depuis le départ en retraite d'un médecin généraliste en juillet. Bien que la commune n'ait aucune compétence en la matière, nous avons fait le nécessaire pour accompagner au mieux le projet de maison de santé porté par les professionnels. Aujourd'hui les maisons de santé pluridisciplinaire sont les structures les mieux adaptées pour attirer les médecins car elles répondent à leurs attentes en termes de qualité d'exercice et qualité de vie. Les maisons de santé ne peuvent voir le jour que si elles sont portées par les soignants. Aujourd'hui sans les professionnels de santé porteurs et investis dans le projet, il est plus difficile d'en créer. Nous n'avons ni la maîtrise, ni la possibilité de choisir le type de professionnel. Aujourd'hui un médecin s'installe où il veut. C'est en proposant ce genre de structure avec une coordination médicale qu'il est plus facile d'attirer des nouveaux médecins. »

Mme DEPIERRE Valérie ajoute qu'à l'ordre du jour, deux gros projets importants pour la ville vont voir le jour.

Le projet du Giratoire est une bonne nouvelle pour la commune. Il nous permettra d'enfin de projeter la commune dans des futurs aménagements urbains qui amèneront à améliorer la circulation en ville, adapter les rues à l'équilibre entre les vélos, les piétons et les voitures. Un plan pluriannuel pourra enfin commencer à se dessiner.

Le projet de l'académie des sciences, propriétaire de la Maison Pasteur, est ambitieux et permettra à la ville de rayonner davantage. C'est une chance pour la commune qui doit participer à sauvegarder ce patrimoine cher aux Arboisiens.

La décision modificative présentée par Mr Gilles Poulet, qui n'a fait l'objet d'aucun débat lors des commissions finances et travaux, permettra de présenter les investissements de fin d'année et le démarrage des travaux du stade dont le premier coup de pelle devrait avoir lieu le 22 Novembre 2021.

Mme DEPIERERE Valérie aimerait également apporter des précisions suite à l'article paru dans le journal au sujet de la caserne des pompiers. Tout d'abord, elle regrette que ses propos n'aient pas été cités avec son nom dans l'article puisqu'elle a été interviewée assez longuement sur le sujet.

Après concertation avec le Département, il a été acté qu'il était important que le projet corresponde au mieux aux souhaits des Bâtiments de France notamment pour des raisons de légalité du permis de construire mais également par respect envers les administrés qui eux se doivent de respecter les prescriptions de l'ABF. Elle déplore que la concertation n'ait pas été faite bien avant avec l'ABF, car quelle que soit la municipalité en place, elle aurait été confrontée aux mêmes problèmes.

M. MOLIN René ajoute que la photo d'illustration de l'article de presse ne correspond pas au futur emplacement de la caserne.

*_*_*

1 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Intervention de M. LAVISSE, titulaire du contrat d'assistance conseil pour le suivi du contrat de DSP assainissement.

Fiche de synthèse RPQS Assainissement Collectif 2020

Le service d'assainissement

- La commune d'ARBOIS assure la compétence d'assainissement collectif « collecte et traitement des eaux usées »

La délégation

Le service d'assainissement collectif est délégué à la Société SUEZ Lyonnaise des Eaux par un contrat d'affermage ayant pris effet le 1er mai 2013 et venant à échéance le 30/04/2025, qui répartit les responsabilités de la manière suivante :

- SUEZ : gestion et permanence du service, entretien et bon fonctionnement des ouvrages
- La commune : propriétaire des ouvrages et chargée du renouvellement des canalisations et du génie civil.

Les abonnés

- 1 851 abonnés au 31/12/2020 (+ 11 abonnés par rapport au 31/12/2019, soit + 0,6 %)

Le réseau d'eaux usées

- Volumes assujettis (Arbois) en 2020 : 224 332 m³ (- 5,6 % par rapport à 2019)
- 35,93 km de canalisations eaux usées (y compris réseau unitaire et refoulements) et 23,17 km de réseau pluvial
- 12 postes de relèvement eaux usées
- 988 regards visitables

Le traitement des eaux usées

- 1 station d'épuration par boues activées (capacité : 20 000 EQH) avec déshydratation mécanique des boues et chaulage.

Le prix

- Le prix du service est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une part variable proportionnelle aux m³ consommés
- Au 1/01/2021, la facture 120 m³ s'élève à 270,28 € TTC contre 268,69 € TTC au 01/01/2020 (soit + 0,59 %).
- Tarif moyen du m³ pour la facture 120 m³ = 2,252 € TTC/m³

Suite à la présentation des chiffres relatifs aux travaux, M. MOLIN René demande si les 61 630 € d'étude bassin versant SDA communes extérieures correspondent à l'étude engagée en 2019 avec Poligny et Tourmont et s'il s'agit bien de la part d'Arbois.

Mme BOUDRY Jeanne répond qu'il s'agit bien de cela. L'étude a pris fin cet été et les subventions vont être soldées.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute qu'un travail important a été réalisé avec 5 grosses entreprises vigneronnes. Suite aux vendanges exceptionnelles de 2018, la STEP n'avait pas été en capacité de traiter tous les effluents et une

pollution de la rivière avait eu lieu. Les bassins de rétention installés chez 5 vignerons n'avaient pas fonctionné. La Commune a été mise en demeure de remédier à cela.

En 2020, des travaux ont été mis en œuvre avec les 5 vignerons afin que leur bassin de rétention fonctionne. Désormais ces bassins de stockage ont été remis en état et sont pilotés par la STEP qui ouvre les vannes quand elle est en mesure de traiter les effluents.

D'autres vignerons vont être approchés sur le sujet.

Mme DEPIERRE Valérie indique que le projet de schéma directeur sera présenté au prochain Conseil Municipal pour approbation et mise à l'enquête publique.

Beaucoup de travaux sont à réaliser, le budget de l'assainissement est un budget autonome qui doit s'autofinancer. Plus de 1.5 millions d'Euros seront nécessaires pour réaliser les travaux prévus, le prix de l'eau va devoir évoluer. Il sera proposé une augmentation de la surtaxe assainissement au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

3 – ACQUISITION D'UN TERRAIN : ZAC DE L'ETHOLE

Mme DEPIERRE Valérie indique que les élus ont souhaité accompagner les médecins dans leur projet selon les possibilités de la Commune notamment en termes de réglementation.

Il y a un vrai déficit de médecins surtout en zone rurale. Selon l'ARS, seuls 5 % des jeunes médecins font le choix de s'installer en libéral dans ces zones.

Le projet de maison médicale est en gestation depuis environ 2 ans, les porteurs de projet ont finalisé leur projet, Mme DEPIERRE Valérie leur a demandé de venir le présenter aux membres du Conseil Municipal qui auront ensuite à se prononcer afin d'accompagner ce projet par la réalisation d'un parking public qui servira à la maison de santé mais également à d'autres stationnements notamment le week-end.

Mme REGALDI Sylvie ajoute que plusieurs rencontres ont eu lieu entre les professionnels de santé, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, la coordinatrice de l'ARS pour accompagner au mieux ce projet. Il est apparu qu'il existait un vrai besoin sur le territoire mais que cela ne relevait pas de la compétence de la Commune. Le choix a été fait d'aider au mieux des possibilités de la Commune les professionnels de santé. Une recherche de terrain a été faite en lien avec la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Les élus ont pris acte de demandes de financement public ; le Trésorier et les services de la Préfecture ont été consultés afin d'évoquer les possibilités existantes.

Les professionnels de santé ont été mis en relation avec Batifranc pour l'étude d'un scénario sous forme de crédit-bail mais ce choix n'a pas été retenu par les professionnels de santé.

La seule possibilité d'action de la Commune, en soutien au projet, était la réalisation d'un parking public de proximité et d'en assurer l'entretien.

Mme DEPIERRE Valérie suspend la séance du Conseil afin de permettre aux professionnels de santé d'exposer leur projet.

La séance reprend.

Dans le cadre de la réalisation d'un projet privé de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la Commune d'Arbois, ZAC de l'Ethole, il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner la création de cette maison par la réalisation d'un parking public qui servira à la maison de santé mais également à d'autres stationnements notamment le week-end.

Pour cela, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura devrait accepter de vendre à la Commune d'Arbois l'emprise nécessaire au parking, à savoir 1 231m² à l'Euro symbolique sous réserve du Conseil Communautaire du 09 novembre 2021.

Lors du prochain Conseil Municipal, le plan de financement du parking sera proposé, il s'agira d'un parking perméable dans les normes du développement durable.

Mme PINGAT Martine demande au nom de Mme VUILLEMIN Martine pourquoi ce n'est pas la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura qui réalise le parking.

Mme DEPIERRE Valérie propose à Mme PINGAT Martine de reposer la question au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'acquisition du terrain à la ZAC de l'Ethole pour l'Euro symbolique et s'engage à réaliser un parking public à destination de la maison de santé mais également ouvert à d'autres stationnements.

2 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Mme BOUDRY Jeanne présente le rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

4 - ACQUISITIONS DE TERRAINS

Point ajourné.

5 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

M. POULET Gilles présente les Décisions Budgétaires Modificatives.

*** BUDGET VILLE**

La Décision Budgétaire Modificative de la Ville concerne essentiellement des acquisitions de matériels nouveaux, notamment des véhicules proposés lors de la dernière commission finances et travaux et l'ajustement des crédits pour le financement des complexes sportifs. En recettes, sont inscrites les subventions notifiées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art - 21578 - ATE - Acquisition matériel	3 000,00 €
Art - 21578 - EV - Acquisition matériel	2 000,00 €
Art - 2182 - EV - Acquisition tondeuse autoportée	66 000,00 €
Art - 2182 - VOI - Acquisition balayeuse	132 000,00 €
Art - 2182 - VOI - EV - Acquisition camion avec benne	36 000,00 €
Art - 2183- ATE - Acquisition matériel informatique et téléphonie	4 000,00 €
Total Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	243 000,00 €

Art - 2183 - 2107 - HDV - Acquisition matériel informatique	4 000,00 €
Total Opération 2107 : Rénovation Hôtel de Ville	4 000,00 €

Art - 21538- 2110 - ENV - Aménagements urbains	- 91 500,00 €
Total Opération 2110 : Aménagement espaces urbains	- 91 500,00 €

Art - 2151- 2134 - VOI - Travaux de voirie	15 000,00 €
Total Opération 2134 : Voirie communale	15 000,00 €

Art - 2135- 2135 - STA - Travaux stade principal	270 000,00 €
Art - 2135- 2135 - ETH - Travaux stade de l'Ethole	80 000,00 €
Total Opération 2135 : Réhabilitation complexes sportifs	350 000,00 €

Totaux dépenses d'Investissement : **520 500,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art - 1323 - VOI - Subvention Département DST travaux Arcades	4 300,00 €
---	------------

Art - 1322 – STA - Subvention Région terrain stabilisé	150 000,00 €
Art - 1323 – STA - Subvention Département DST terrain stabilisé	150 000,00 €
Art - 1341 – VOI - Subvention Etat DETR rue des Bodines	- 4 600,00 €
Art - 1341 – STA - Subvention Etat DETR terrain stabilisé	191 300,00 €
Art - 1388 – STA - Subvention FAFA terrain stabilisé	29 500,00 €
Total Chapitre 13 : Subventions d'Investissement	520 500,00 €

Totaux recettes d'Investissement : **520 500,00 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette Décision Budgétaire Modificative.

*** BUDGET PISCINE**

La Décision Budgétaire Modificative proposée pour la piscine comprend la diminution des crédits de personnel (piscine fermée) et l'ouverture de crédits pour les remboursements des cartes annuelles.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art – 61331 - CPI - Rémunération principale	- 5 000,00 €
Total Chapitre 12 : Charges de personnel	- 5 000,00 €

Art - 6718 - PIS - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000,00 €
Total Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	5 000,00 €

Totaux dépenses de Fonctionnement : **0,00 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette Décision Budgétaire Modificative.

*** BUDGET CAMPING**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art - O20 - CAM - Dépenses imprévues d'investissement	- 500 €
Total Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement	- 500 €

Art - 2138 - op 3101 - CAM - Travaux de bâtiment	500 €
Total Opération 3101 : restructuration camping	500 €

Totaux dépenses d'Investissement : **- €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette Décision Budgétaire Modificative.

6 - CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de Collectivités Territoriales (Régions, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Communes). Il reprend les éléments communs aux cadres Communal, Départemental et Régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Le référentiel M57 étend à toutes les Collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : le cas échéant, possibilité de vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- en matière d'approbation des comptes, la M57 permet d'envisager le vote d'un compte financier unique se substituant au compte administratif de la Collectivité et au compte de gestion du comptable public.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon l'actuelle instruction comptable M14 soit pour la Commune son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de Collectivités Locales est envisagée au 1er janvier 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le passage à la nomenclature M57 des budgets de la commune, de la piscine, de la forêt et du camping actuellement gérés en M14 à compter du budget primitif 2022.

7 - CORRECTIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS – SORTIE DE SUBVENTIONS : BUDGET ASSAINISSEMENT

Un audit conjoint de l'actif mené par le service financier de la Ville et le Comptable Public a montré que, lors de sorties d'actif datant probablement de plusieurs années (au moins 15 ans), les subventions correspondantes n'ont pas fait l'objet d'une sortie concomitante.

Pour corriger ces anomalies, il est nécessaire de demander au Comptable Public de passer les écritures suivantes :

- débit 1068/crédit 13913 pour 16 554,01 €
- débit 1068/crédit 13918 pour 14 226,84 €

Ces corrections sur exercices antérieurs restent neutres sur le résultat de l'exercice, il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires par prélèvement sur le compte 1068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Comptable Public à effectuer ces prélèvements sur le compte 1068 du budget de l'assainissement.

8 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LA RN 83 ET LA RD 53 SUR LE TERRITOIRE D'ARBOIS

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Mme la Maire à signer la convention à intervenir entre le Département du Jura et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RN 83 et la RD 53 sur le territoire de la Commune d'Arbois.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1 900 000 € H.T. avec une participation de 50 % du Département du Jura et de 50 % de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, soit 950 000 € chacun.

La répartition financière entre la Commune d'Arbois et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura fera l'objet d'une autre convention.

M. MOLIN René indique que ce point est passé en séance publique aujourd'hui au Conseil Départemental. Des sondages vont être réalisés sur des terrains privés afin de connaître la nature du sol.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la convention.

9 - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART

M. LECOQ Yves indique qu'indépendamment du résultat du financement participatif via la plateforme Kisskissbankbank, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur l'acquisition du Pélican de Dominique CHANTELOUBE au prix de 12 000 €.

A ce jour, 1 500 € ont été collectés sur la plateforme, la collecte a été prolongée au 03 janvier 2022.

M. MOLIN René pense qu'il aurait été beaucoup plus bénéfique de faire sans la plateforme avec de la publicité locale. Les administrés n'adhèrent pas à ce genre de plateforme.

Mme DEPIERRE Valérie répond que la plateforme appartient au groupe La Poste. La communication a été retravaillée, France 3 a fait un reportage sur le sujet. Pour les services de la Commune il est plus facile de travailler avec la plateforme.

M. LECOQ Yves ajoute qu'il n'était pas possible de passer par la Fondation du Patrimoine.

Mme PINGAT Martine demande au nom de Mme VUILLEMIN Martine s'il s'agit d'une commande de la Commune à M. CHANTELOUBE. Elle ajoute que, sans remettre en question la beauté de l'œuvre, cela apparaît tout de même comme une vente forcée. M. CHANTELOUBE avait procédé de la même manière il y a quelques années avec un tableau. Elle demande qui a fixé le prix de 12 000 €.

Mme DEPIERRE Valérie répond que la Commune aurait très bien pu refuser cet achat mais que suite à l'exposition de l'œuvre au Biou 2020, les élus ont eu les retours de nombreux administrés qui pensaient que la Commune devait en faire l'acquisition. Il s'agit de l'emblème de la Commune et l'œuvre est belle.

M. LECOQ Yves ajoute qu'il a bien été rappelé à M. CHANTELOUBE que sa démarche n'était pas la bonne.

C'est M. CHANTELOUBE qui a fixé le prix. M. LECOQ Yves a pris des renseignements auprès des Rousses à qui M. CHANTELOUBE a vendu un grand tétra et le prix est équivalent.

A la majorité des suffrages exprimés, une voix contre (Mme PINGAT vote contre au nom de Mme VUILLEMIN), le Conseil Municipal décide de l'acquisition du Pélican de M. CHANTELOUBE au prix de 12 000 €.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION : PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON PASTEUR

Dans le cadre de la rénovation de la Maison Pasteur, l'Académie des Sciences sollicite une subvention de 50 000 € auprès de la Commune d'Arbois.

Mme DEPIERRE Valérie ajoute que le projet est porté par l'Académie des Sciences qui est propriétaire de la Maison Pasteur et que la Commune doit participer à la sauvegarde de ce patrimoine qui participe au développement de l'attractivité de la Commune.

L'Académie des Sciences va acquérir la maison Horbach où seront faites l'accessibilité et l'entrée de la maison Pasteur ainsi que des salles d'activités. Les travaux seront réalisés en deux temps avec un arrêt pendant les festivités liées au bicentenaire.

L'Académie a sollicité une subvention de 50 000 € mais le Département du Jura ayant annoncé qu'il abonderait à hauteur de ce qu'aura donné le bloc communal, Mme DEPIERRE Valérie propose au Conseil Municipal d'apporter une subvention de 75 000 €, elle proposera la même chose au Conseil Communautaire du 09 novembre 2021.

Un travail a été mené avec la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura afin que ce projet entre dans le cadre de Leader, notamment sur la partie des travaux qui concernent la maison Horbach. Une aide de 80 % pourrait être obtenue en fonction des dossiers restés en attente sur la fin du programme Leader.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 75 000 € à l'Académie des Sciences pour les travaux qui seront réalisés dans la maison Horbach en lien avec le projet de rénovation de la Maison Pasteur.

Cette subvention sera versée en deux fois : 50 000 € en 2022 et 25 000 € en 2023.

M. MOLIN René ajoute qu'il s'agit d'une bonne chose avec un signe donné au Département. Il espère que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura fera de même. Il souhaite que soit précisé que cela ne supprime pas la subvention de 20 000 € de la Ville à l'EPCC.

Mme DEPIERRE Valérie dit que la Commune ne pourra pas aller au-delà dans son aide, sachant qu'elle devra assumer les aménagements urbains à réaliser autour du projet.

M. MOLIN René répond que le Département pourra aussi aider pour ces aménagements.

11 – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI : FILIERE TECHNIQUE

Le dossier concernant les lignes directrices de gestion de la Ville d'Arbois a été validé (avis favorable des représentants des élus et du personnel) par les membres du Comité Technique du Centre de Gestion du Jura le mardi 29 juin 2021.

Il est proposé, au vu de ces lignes directrices, de procéder à l'avancement de grade de deux agents du service technique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer et de supprimer les emplois correspondants à compter du 15 novembre 2021 :

- création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs au 15 novembre 2021.

VILLE D'ARBOIS - TABLEAU DES EFFECTIFS			
EMPLOIS PERMANENTS AU 15 novembre 2021			
GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>		10	
Attaché principal	A	1	TC
Attaché	A	2	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	30 h
Adjoint administratif	C	1	TC
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>		22	
Technicien principal 1ère classe	B	2	TC
Technicien	B	1	TC
Adjoint technique	C	4	TC
Adjoint technique	C	2	10 h et 4 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	7	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	TC
Agent de maîtrise	C	4	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
<i>FILIERE CULTURELLE</i>		3	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	19.5 h
Adjoint du patrimoine	C	1	17.5 h
<i>FILIERE POLICE</i>		2	
Chef de service de police municipale	B	1	TC
Gardien brigadier	C	1	TC
TOTAL		37	

12 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL : POSTE DE RESPONSABLE DES ATELIERS MUNICIPAUX – REFERENT VOIRIE

Suite à la vacance du poste du responsable des ateliers municipaux, il est nécessaire de le remplacer. Une procédure de recrutement a été mise en place : appel et réception des candidatures, entretiens avec tous les candidats.

Le recrutement d'un fonctionnaire s'étant avéré infructueux, il a été décidé de recruter un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, titulaire du grade de technicien territorial pour une durée de 3 ans à compter du 15 novembre 2021.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 563 indice majoré 477 pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2021.

M. MOLIN René demande s'il s'agit bien de l'agent qui était parti qui revient.

Mme DEPIERRE Valérie répond que oui, mais que la première fois, en l'absence de directeur des services techniques, les responsabilités partagées par les deux chefs, voirie et espaces verts, étaient trop lourdes à porter pour un nouvel agent dont les compétences sont plutôt techniques qu'administratives.

Avec l'arrivée d'une directrice des services techniques qui assument aujourd'hui principalement le management et la direction totale, technique, administrative et organisationnelle du service, cet agent qui a les compétences techniques adaptées au poste pourra exercer dans de meilleures conditions. Il sera référent de la voirie, du suivi des chantiers et des travaux d'assainissement, ce qui correspond tout à fait à ses compétences.

13 – COMMUNICATIONS

*** Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal à Mme la Maire**

- Requalification place St Just – Rénovation du parvis de l'église : travaux attribués à l'entreprise SJE – 301 route de Chilly – BP 9 – 39570 MESSIA SUR SORNE pour un montant de 24 268,80 € T.T.C.

- Mission de Maitrise d'œuvre/Aménagement du parking et du parvis de l'église St Just : mission attribuée au bureau d'études CIRUS BFC, 10 route de St Julien, 21490 BROGNON pour un montant de 28 224,00 € T.T.C.

- Travaux assainissement quartier du Chardonnay – Partie 1 : travaux attribués à l'entreprise MONTHOLIER TP – 39 800 MONTHOLIER pour un montant de 229 617,00 € H.T.

- Acceptation d'un don – Don de l'artiste Fanny Gagliardini : un fusain sur papier, représentant un paysage à la manière de Pointelin.

Dimensions : 8.5 x 44.2 cm sans cadre, 27.5 x 63.5 cm avec cadre.

Signé et daté en bas à droite : « FG 2003 »

Dédicace au crayon au revers.

- Travaux d'aménagement d'un auditorium – Attribution des lots :

* lot 01 - menuiseries extérieurs métalliques – à l'entreprise VERDET CONSTRUCTION – 2 rue des Aubépines – 25 000 BESANCON pour un montant de 99 120 € T.T.C.

* lot 04 – mobilier – à l'entreprise BRUNNER SA – ZA – 16 rue du Ried – 67720 WEYERSHEIM pour un montant de 31 140 € T.T.C.

- Travaux de création d'un terrain synthétique niveau 6 et éclairage – Attribution des lots :

* lot 01 - Terrassement, revêtements, terrain de sport, clôtures et VRD à l'entreprise IDVERDE/Agence Belfort Montbéliard (variante obligatoire gazon tissé) pour un montant de 949 508,14 € H.T. soit 1 139 409,77 € T.T.C.

* lot 02 - Eclairage à l'entreprise SPIE CITYNETWORK/Agence Besançon pour un montant de 85 087,00 € H.T. soit 102 104,40 € T.T.C.

- Travaux de requalification de la Place St Just : travaux de confortement et de réfection du mur de soutènement de l'esplanade St Just à l'entreprise PATEU ROBERT pour un montant de 68 567,75 € H.T. soit 82 281,30 € T.T.C.

Mme BOUDRY Jeanne informe le Conseil que le délégataire assainissement SUEZ propose, lundi 15 novembre 2021 en soirée, une présentation sur la méthanisation qui pourrait être une réponse aux problèmes d'épandage des boues. La question du compostage sera également abordée. Tous les élus intéressés sont les bienvenus.

La séance est levée à 22 h 40.